

Mettre en place et gérer son plan d'actions des risques professionnels



Référence : HS.PAP

ENVIRONNEMENT - HYGIÈNE - SÉCURITÉ



Objectifs

Connaître la réglementation applicable
Mettre en place et suivre son plan d'actions



Programme

Contexte réglementaire

La loi du 2 août 2021 et les décrets associés
Les différentes situations en fonction des effectifs de l'entreprise
Définitions

Évaluation des risques professionnels : rappels

Les exigences réglementaires : périodicité de révision, dépôt, archivage
Identifier des risques (focus sur certains risques en fonction des demandes des participants)
Évaluer les risques (fréquence, gravité, maîtrise, occurrence)
L'importance des observations de terrain (travail prescrit/réel)
Prioriser les risques
Rédiger le document unique

Le plan d'actions de prévention

Le contenu (en relation avec les décrets d'application)

Comment le remplir, le tenir à jour, le faire vivre ?

Cas particulier du PAPRI Pact

Proposer des actions permettant d'agir sur la gravité, la fréquence d'exposition, la maîtrise en tenant compte des principes généraux de prévention

Mise en situation : à partir d'un exemple d'évaluation des risques, choix des actions, affectation dans le plan d'actions de prévention, simulation de pilotage dans le temps

Le rôle du CSE dans la gestion du PAPRI Pact

Le CSE : acteur de l'évaluation des risques professionnels
Le CSE : force de propositions dans l'évaluation des risques professionnels et dans le PAPRI Pact
Le CSE : instance de validation du PAPRI Pact

Évaluation

DURÉE : 7 heures

Distanciel : 1 jour

SESSIONS PROPOSÉES

Dates	Lieu	Coût (Net de taxe)
Le 30/09/24	DISTANCIEL	435 €

Public

Personne en charge de l'évaluation des risques professionnels et/ou personne ayant suivi la formation « Participer à l'évaluation des risques professionnels » (HS.DU)

Prérequis

Connaissance de la réglementation applicable

Pédagogie

Théorie 75 % - Étude de cas 25 %

Modalités pédagogiques

Questionnaire préalable.
Remise d'un support de cours.
Outils pédagogiques : Vidéoprojection.
Validation des acquis par test QCM/QROC.
Étude de satisfaction en fin de session.

Modalités pratiques

Durée journalière habituelle de formation : 7 h
Heure de début 1^{er} jour : 9h
Heure de fin dernier jour : 17h

INTERVENANTS

M. Benoit GUEROUX



**Bio Médical
Formation**

Tél : 02 38 46 94 39

Mail : contact@biomedicalformation.fr
Organisme de formation N° 24 45 03852 45

« Ne vaut pas agrément de l'Etat »

SIRET 897 747 754 00017 - APE 8559A